



C. SCIT 2618
03

Le 25 octobre 2005

Objet : équipe d'experts du SDWG chargée des rapports techniques annuels
(ATR) (tâche n° 24)

Madame,
Monsieur,

Lors de sa sixième session, tenue du 19 au 22 septembre 2005, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) est convenu :

- a) de laisser pour le moment la tâche actuelle n° 24 et les ATR tels quels, sans aucune modification; et
- b) de créer une nouvelle équipe d'experts chargée de préciser les objectifs des ATR et les utilisateurs visés (dont les fournisseurs et les utilisateurs d'information en matière de propriété industrielle). Une fois cela fait, l'équipe d'experts élaborera une proposition relative à la révision et mise à jour du contenu recommandé actuel des ATR (voir les paragraphes 58 à 61 du document SCIT/SDWG/6/11).

La tâche actuelle n° 24 est ainsi libellée :

“Recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du SCIT dans le domaine de l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels”.

/...

C. SCIT 2618

03

En tant que responsable de cette tâche, le Bureau international invite par la présente tout office ou membre du SCIT désireux de participer activement à l'équipe d'experts à désigner un représentant. Les participants devront être des spécialistes ayant une connaissance appropriée des ATR et des questions d'information en matière de propriété industrielle. Les travaux de l'équipe d'experts se dérouleront en langue anglaise par voie électronique et débuteront avant la fin de 2005.

Si votre office ou organisation souhaite participer à cette équipe d'experts, il/elle devra faire parvenir au Bureau international (à l'adresse scit.mail@wipo.int) avant le 16 novembre 2005 les indications concernant son représentant (nom, qualité, adresse électronique). Le Bureau international vous saurait gré de mentionner le numéro de la présente circulaire dans toute correspondance sur la question.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Directeur des services informatiques
Division des techniques de l'information